INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Coup d'œil
sociodémographique

Avril 2012 | Numéro 15

Refonte des données sur le revenu, l'inégalité de revenu et le faible revenu, et faits saillants pour 2009

par Stéphane Crespo

L'Institut de la statistique du Québec a procédé à une refonte de ses tableaux sur le revenu, l'inégalité de revenu et le faible revenu[1]. Cette refonte, qui inclut la mise à jour de l'ensemble des années d'observation et l'ajout des données de 2009, s'est organisée principalement autour de trois changements : 1) le remplacement de « l'unité familiale » par le « ménage » en tant qu'unité d'observation; 2) la révision de la mesure du faible revenu (MFR) et 3) l'ajout d'indications sur la qualité des données. Nous présentons ici ces changements et quelques faits saillants de l'année 2009.

Remplacement de « l'unité familiale » par le « ménage » en tant qu'unité d'observation

Jusqu'à récemment, « l'unité familiale » et le « particulier » étaient utilisés par l'Institut comme unités d'observation dans le cadre des statistiques sur les trois thématiques susmentionnées (revenu, inégalité de revenu et faible revenu). Alors que le particulier continue d'être utilisé comme unité, le « ménage » remplace désormais « l'unité familiale ». L'expression « unité familiale » désigne l'ensemble des « familles économiques » et des « personnes hors famille économique ». La famille économique *« renvoie à un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (...) »*[2]. Une personne vivant seule ou avec d'autres personnes non apparentées constitue une « personne hors famille économique », ou encore une « personne seule ». Le ménage, quant à lui, se définit comme *« une personne ou un groupe de personnes qui cohabitent dans un logement ou l'occupent »*[3]. À la lumière de ces définitions, un ménage peut compter plus d'une famille économique, plus d'une personne hors famille économique, ou un regroupement d'au moins une famille économique et d'au moins une personne hors famille économique. Le ménage se caractérise ainsi par le fait qu'il peut comprendre des personnes non apparentées.

Le choix de remplacer[4] l'unité familiale par le ménage se justifie par le principe selon lequel des économies d'échelle pour la consommation sont observables même entre particuliers non apparentés d'un même ménage. Il est réaliste de penser que des colocataires non apparentés mettent en commun une partie de leur revenu, ne serait-ce que pour assumer des dépenses de base comme le loyer, l'électricité, etc. Dès lors qu'on reconnaît la mise en commun de certaines dépenses par des personnes non apparentées, le ménage devient préférable à l'unité familiale comme unité d'observation.

Malgré ces changements conceptuels, les données sont peu affectées. En effet, les nouvelles estimations construites sous l'univers des ménages ne diffèrent que marginalement des anciennes basées sur l'unité familiale. Par exemple, en 2009, 96,1 % des ménages correspondaient totalement à l'univers des unités familiales[5]. C'est pourquoi les données présentées continuent d'exprimer les distinctions selon les divers types d'unités familiales (couples sans enfants, couples avec enfants, familles monoparentales, personnes vivant seules, etc.).

La décision d'utiliser dorénavant le ménage permet de mieux s'aligner sur les normes internationales, ce qui facilite les comparaisons[6].

1. Ces tableaux sont consultables et téléchargeables à partir de la page Web suivante : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/familles_menages_niv_vie/revenus_depense/index.htm.
2. www.statcan.gc.ca/concepts/units-unites-fra.htm
3. Cf. note précédente.
4. Dans un souci de cohérence avec les estimations de Statistique Canada en ce qui concerne le Québec, ce remplacement n'a pu être réalisé pour les tableaux sur le faible revenu basés sur la mesure du panier de consommation (MPC). Ceci s'explique par le fait que Statistique Canada continue de déterminer le faible revenu MPC à partir des unités familiales plutôt que des ménages, comme c'est le cas maintenant pour le faible revenu selon la mesure du faible revenu (voir la section suivante sur la révision de la mesure du faible revenu).
5. Estimation basée sur le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).
6. THE CANBERRA GROUP (2001), *Expert Group on Household Income Statistics : Final Report and Recommendations*, Ottawa, 200 p.

Révision de la mesure du faible revenu (MFR)

À compter de l'année de référence 2008 pour l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), Statistique Canada a révisé sa mesure du faible revenu. Cette révision vise à s'aligner sur les normes internationales reconnues. Rappelons que la MFR constitue une mesure relative dont le seuil fait référence à un pourcentage fixe – habituellement 50 % – de la médiane du revenu. Ce critère n'a pas été modifié. Par contre, les changements suivants ont été apportés.

On calcule désormais la médiane non plus à partir de la population des unités familiales du Canada, mais de celle des particuliers de tous âges, auxquels on a attribué le revenu ajusté du ménage. L'échelle d'équivalence pour l'ajustement du revenu devient la « racine carrée »[7] de la taille du ménage, plutôt qu'une échelle 40/30[8] selon le nombre et l'âge des particuliers de l'unité familiale comme auparavant. Soulignons que ces changements ont eu pour effet d'accroître le seuil de faible revenu MFR d'environ 10 %. Pour en savoir plus, voir l'étude réalisée par Statistique Canada (Murphy, Zhang et Dionne, 2010[9]).

Dorénavant, les données publiées par l'Institut sont construites à partir de cette mesure révisée, tout en ayant encore la population du Québec comme univers de référence[10]. Ainsi, le seuil de la MFR révisée, pour une année de référence donnée, consiste dans la demie de la médiane du revenu du ménage ajusté de la population des particuliers du Québec.

Ajout d'indications sur la qualité des données

Toutes les estimations de tous les tableaux statistiques reposant sur les données de l'EDTR (à l'exception des tableaux fournissant les effectifs et les seuils de faible revenu) sont maintenant accompagnées de deux indications sur la qualité des données[11]. On les trouvera dans les versions Excel téléchargeables de ces tableaux; elles sont disponibles sous la forme de commentaires accolés aux cellules des estimations.

La première indication a trait au *coefficient de variation*. Le coefficient de variation se définit comme l'erreur-type d'une estimation, en pourcentage de cette dernière. Plus ce coefficient est élevé, plus l'estimation est sujette à une variation et donc de qualité inférieure, c'est-à-dire davantage exposée à l'erreur aléatoire. Quatre catégories sont présentées : entre 0 et 14,9 %, entre 15,0 % et 24,9 %, entre 25,0 % et 33,3 %, et 33,4 % et plus. La première signale que l'estimation est d'assez bonne qualité; la deuxième, que l'estimation doit être interprétée avec prudence; la troisième, que l'estimation est imprécise, mais fournie à titre indicatif seulement et, enfin, la dernière, que l'estimation n'est pas présentée, puisqu'elle est considérée comme non fiable; le symbole « F » la remplace.

La seconde indication est *l'intervalle de confiance*. On interprète un intervalle de confiance d'un niveau de confiance de 95 % de la manière suivante : « si l'échantillonnage était reproduit un très grand nombre de fois, chaque échantillon produisant son propre intervalle de confiance, 95 % des intervalles contiendraient la vraie valeur du paramètre de la population étudiée » (Institut de la statistique du Québec, 2009, p. 117[12]). Par exemple, le taux de faible revenu MFR après impôt des ménages québécois en 2009 est estimé à 14,4 %. L'intervalle de confiance de ce taux au niveau de confiance de 95 % est [13,1 %, 15,7 %], ce qui peut être interprété comme suit : on a 95 % de chances que le « vrai taux » de faible revenu des ménages québécois en 2009 se situe entre 13,1 % et 15,7 %. Plus l'intervalle de confiance est large, plus l'estimation est sujette à une erreur appréciable et plus la qualité de celle-ci diminue.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2009[13]

Revenu

En 2009, le revenu moyen disponible (c.-à-d. le revenu moyen après impôt) des ménages québécois s'élève à 53 000 $, soit 57 100 $ lorsque le principal soutien de ménage est un homme, contre 47 200 $ lorsqu'il est une femme (Tableau 1). Dans le cas des ménages d'une seule personne, on ne note pas de différence de revenu moyen entre les hommes et les femmes. Au contraire, dans les ménages de deux personnes ou plus, des écarts subsistent à l'avantage de ceux dont le principal soutien est un homme plutôt qu'une femme (68 200 $ contre 60 200 $). Le revenu moyen de l'ensemble des particuliers s'élève à 28 500 $, soit 32 300 $ pour les hommes contre 24 800 $ pour les femmes.

Comme on peut s'y attendre, les ménages d'une personne ont un revenu moins élevé (28 400 $) que ceux de deux personnes ou plus (65 200 $).

---

7. Selon cette nouvelle échelle, pour obtenir le revenu ajusté du ménage, on divise le revenu du ménage par la racine carrée de la taille du ménage.
8. Selon cette échelle, on attribue au particulier le plus âgé d'une unité familiale, sinon à l'unique particulier, un poids de 1. Dans le cas d'une unité familiale de deux particuliers ou plus, on attribue au deuxième particulier le plus âgé un poids de 0,4. À partir du troisième, on attribue un poids de 0,4 à tout particulier de 16 ans et plus, et de 0,3 à tout particulier de moins de 16 ans. Pour obtenir le revenu ajusté de l'unité familiale, on divise le revenu familial par la somme des poids de chaque membre.
9. B. MURPHY, X. ZHANG et C. DIONNE (2010), *Révision de la mesure du faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 34 p.
10. Soulignons que les données produites par l'ISQ dans le cas du Québec utilisent le revenu médian québécois et non canadien pour le calcul des seuils, alors que Statistique Canada utilise le revenu médian canadien. Ce critère s'applique depuis plusieurs années à l'ISQ et continue de s'appliquer, même avec la refonte de la méthodologie MFR déployée par Statistique Canada.
11. Note méthodologique : toutes les indications de qualité se fondent sur un calcul des erreurs types tenant compte du plan de sondage complexe de l'EDTR. La méthode d'estimation *Bootstrap* de ces erreurs-types a été utilisée.
12. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009), *Gestion de la qualité : recueil de bonnes pratiques dans les enquêtes*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 121 p.
13. Dans la présente section, pour qu'une différence entre les estimations de deux groupes soit rapportée, le critère suivant devait être satisfait : les intervalles de confiance des deux estimations ne se chevauchent pas. Ce critère constitue l'approximation d'un test sur la différence.

L'examen du revenu médian disponible permet d'arriver aux mêmes conclusions, bien que les médianes demeurent toujours inférieures aux moyennes[14].

Inégalité de revenu

Plusieurs indicateurs permettent de se faire une idée du niveau d'inégalité du revenu. Les tableaux de l'Institut en documentent un certain nombre : distribution selon la tranche de revenu, indicateurs par quintile (à travers les limites quintiles, les moyennes du revenu par quintile et la répartition du revenu par quintile) et coefficient de Gini. Dans cette section, les faits saillants de l'année 2009 pour deux de ces indicateurs sont présentés : la répartition du revenu par quintile et le coefficient de Gini.

Par « répartition du revenu par quintile », on entend les pourcentages que représentent les revenus des ménages ou des particuliers de chaque quintile[15] dans le « revenu global », c'est-à-dire dans la somme de tous les revenus de tous les quintiles. Plus les différences entre ces pourcentages sont faibles, plus le degré d'inégalité est faible et, au contraire, plus elles sont importantes, plus le degré d'inégalité est élevé. Par ailleurs, lorsque les répartitions du revenu par quintile de deux groupes d'observation ne diffèrent pas, on peut conclure que leurs niveaux d'inégalité du revenu sont semblables.

Le niveau d'inégalité du revenu disponible des ménages ne semble pas varier selon le sexe du soutien principal, et il en est de même du niveau d'inégalité des particuliers entre les hommes et les femmes. Ainsi, la répartition du revenu par quintile des ménages dont le principal soutien est un homme (5,9 %, 11,9 %, 17,2 %, 23,9 %, 41,1 %) est comparable à celle des ménages dont le principal soutien est assuré par une femme (5,9 %, 10,8 %, 16,6 %, 23,9 %, 42,8 %). On ne note pas de différence entre les répartitions des ménages d'hommes seuls et de femmes seules, ni même entre celles des ménages de deux personnes ou plus dont le principal soutien est un homme ou une femme. Mais encore, les répartitions du revenu des particuliers hommes et femmes sont comparables (Tableau 1).

Par contre, indépendamment du sexe, les revenus des ménages d'une personne semblent légèrement plus inégaux que ceux des ménages de deux personnes ou plus : dans les ménages d'une personne, le quintile inférieur détient 6,2 % du revenu global, contre 41,2 % pour le quintile supérieur, alors que dans les ménages de deux personnes ou plus, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 8,1 % contre 37,6 %[16]. De plus, le revenu des particuliers semble plus inégalement réparti que celui des ménages : le quintile inférieur des ménages détient 5,7 % du revenu global, contre 41,9 % pour le quintile supérieur; le quintile inférieur des particuliers en détient 3,3 %, contre 44,1 % pour le quintile supérieur. La plus forte prévalence de revenus nuls chez les particuliers n'est pas étrangère à l'inégalité plus importante de la distribution chez les particuliers comparativement à celle des ménages.

Le coefficient de Gini varie par définition entre 0 – ce qui représente la situation d'égalité parfaite (comme si toutes les unités du groupe considéré avaient le même revenu) – et 100 %, soit la situation d'inégalité parfaite (qui se produirait si la totalité du revenu de ce groupe était l'apanage d'une seule unité). Les données du coefficient pour l'année 2009 vont dans le même sens que celles associées à l'indicateur de répartition du revenu par quintile. Ainsi, aucune différence ne ressort selon le sexe du soutien principal, qu'il s'agisse de l'ensemble des ménages (35,2 % pour ceux dont le soutien principal est un homme, contre 37,1 % dans le cas d'une femme), des ménages d'une personne (34,2 % pour les hommes seuls contre 35,5 % pour les femmes seules) ou des ménages de deux personnes ou plus (29,5 % contre 29,2 %). Par ailleurs, le coefficient de Gini du revenu disponible des particuliers ne diffère pas selon le sexe (39,7 % pour les hommes contre 41,2 % pour les femmes).

Comme pour l'indicateur précédent, les différences dans le coefficient de Gini ressortent plutôt lorsque l'on fait une comparaison entre des types de ménages ou entre particuliers et ménages. Ainsi, les revenus disponibles des ménages d'une personne sont plus inégalement répartis que ceux des ménages de deux personnes ou plus (35,1 % contre 29,5 %). Il en est de même quand on compare les particuliers et les ménages (41,0 % contre 36,3 %).

Faible revenu

En 2009, le taux de faible revenu des unités familiales du Québec est de 13,8 % selon la mesure du panier de consommation (MPC) (Tableau 1). Ce taux est plus élevé chez les ménages dont le principal soutien est une femme (17,6 %) que dans ceux où c'est un homme (11,2 %). Cette différence est attribuable essentiellement à l'écart observé chez les ménages de deux personnes ou plus. En effet, 11,3 % de ces ménages sont à faible revenu MPC lorsqu'ils ont comme principal soutien une femme, contre 3,4 % lorsque ce soutien est un homme. Lorsque l'on compare l'ensemble des particuliers de 16 ans et plus, on ne constate aucune différence entre les hommes et les femmes (9,4 % contre 9,5 %). Ainsi, ce qui caractérise les différences de faible revenu entre les hommes et les femmes, ce n'est pas tant le sexe que le fait d'être soutien de famille.

Par ailleurs, le taux de faible revenu des ménages d'une personne est nettement plus élevé que celui des ménages de deux personnes ou plus (25,7 % contre 6,3 %), de même que le taux des ménages est sensiblement plus élevé que celui des particuliers (13,8 % contre 9,5 %).

---

14. Les médianes, en effet, ne sont pas influencées à la hausse par la présence de revenus extrêmes, comme c'est le cas des moyennes.

15. Le quintile est associé au segment compris entre deux limites quintiles. Une limite quintile est obtenue en rangeant d'abord, pour chaque groupe de référence considéré, tous les revenus du plus faible au plus élevé et, ensuite, en choisissant la valeur de revenu sous laquelle 20 % (limite du quintile inférieur), 40 % (deuxième limite quintile), 60 % (troisième limite quintile), 80 % (quatrième limite quintile) et 100 % (limite du quintile supérieur) des effectifs se trouvent.

16. Les intervalles de confiance du quintile supérieur de ces deux groupes (ménages d'une personne et ménages de deux personnes ou plus) se chevauchent à leurs limites : interpréter la différence avec prudence.

L'ampleur du faible revenu illustre l'écart de revenu observé par rapport au seuil de faible revenu. En pourcentage, elle varie de 0 (situation où tous les effectifs à faible revenu auraient un revenu avoisinant à un dollar près le seuil de faible revenu) à 100 % (situation où tous les effectifs auraient un revenu nul, voire déficitaire). Les données ne permettent cependant pas de conclure à des différences selon le sexe du soutien principal de ménage ou selon le sexe du particulier. On ne peut, non plus, conclure à une différence lorsque l'on compare l'univers des ménages à celui des particuliers. Néanmoins, l'ampleur du faible revenu est plus grande chez les ménages d'une personne que chez ceux de deux personnes ou plus (41,1 % contre 25,3 %).

Mentionnons enfin que les conclusions sur le faible revenu découlant de la mesure du faible revenu sont similaires à celles présentées dans ce document à partir de la mesure du panier de consommation.

Tableau 1

Indicateurs du revenu, d'inégalité de revenu et de faible revenu, revenu disponible, ménages et particuliers selon le genre, Québec, 2009

		Tous les ménages[1]			Ménages[2] d'une personne			Ménages[3] de deux personnes ou plus			Particuliers (16 ans et plus)		
	Unité	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Indicateurs de revenu													
Revenu moyen	$ (x 1000)	53,0	57,1	47,2	28,4	28,6	28,2	65,2	68,2	60,2	28,5	32,3	24,8
Revenu médian	$ (x 1000)	44,7	49,0	39,4	23,6	26,1	22,2	57,6	59,3	53,8	24,4	28,1	20,8
Indicateurs d'inégalité de revenu													
Répartition du revenu par quintile													
Quintile inférieur	%	5,7	5,9	5,9	6,2	5,3	7,1	8,1	8,3	7,8	3,3	3,6	3,1
Deuxième	%	11,5	11,9	10,8	12,2	12,4	12,1	13,3	13,3	13,4	10,7	11,3	10,6
Troisième	%	16,9	17,2	16,6	16,9	18,1	15,8	17,6	17,5	17,8	17,1	17,3	16,9
Quatrième	%	24,0	23,9	23,9	23,6	24,7	22,4	23,4	23,1	24,0	24,8	24,2	25,4
Quintile supérieur	%	41,9	41,1	42,8	41,2	39,5	42,6	37,6	37,8	36,9	44,1	43,5	44,0
Coefficient de Gini	%	36,3	35,2	37,1	35,1	34,2	35,5	29,5	29,5	29,2	41,0	39,7	41,2
Indicateurs de faible revenu													
Mesure du panier de consommation (MPC)													
Taux de faible revenu	%	13,8	11,2	17,6	25,7	26,2	25,1	6,3	3,4	11,3	9,5	9,4	9,5
Ampleur du faible revenu	%	36,7	41,2	32,6	41,1	44,0	37,8	25,3	30,0	22,9	34,6	37,6	31,8
Mesure du faible revenu (MFR) après impôt													
Taux de faible revenu	%	14,4	11,2	18,9	27,7	28,3	27,1	7,8	4,6	13,3	10,3	9,7	10,9
Ampleur du faible revenu	%	32,6	36,5	29,3	36,9	41,8	31,9	25,1	24,1	25,7	30,1	33,3	27,4

1. Pour la mesure du panier de consommation, il s'agit de toutes les unités familiales, soit les familles économiques et les personnes hors famille économique.
2. Pour la mesure du panier de consommation, il s'agit des personnes hors famille économique.
3. Pour la Mesure du panier de consommation, il s'agit des familles économiques.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), fichiers maîtres.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Ce bulletin est réalisé par : Stéphane Crespo
Direction des statistiques sociodémographiques

Direction des statistiques sociodémographiques : Paul Berthiaume, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Gabrielle Tardif, mise en page
Direction des communications

Révision linguistique : Micheline Lampron, pigiste

Pour plus de renseignements : Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2406
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2e trimestre 2012
ISSN 1920-9444 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2010

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Institut de la statistique Québec